

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19906

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À l'alinéa 39, supprimer les mots :

« le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel